

Délibération 2024-6

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 035-253500995-20240213-D_2024_6-DE

Centre Ouest



Comité syndical du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 13 février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 6 février 2024 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents : Mme BOUGAULT, M CHESNEL, M ODYE, M VERGER
- 2.Ont donné Pouvoir :
- 3.Excusés :

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents : M. PERTUISEL, M PICHOT
- 2.Ont donné Pouvoir :
- 3.Excusés :

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents : Mme AUBIN, M. BARAZER, M. CHARLERIC, M. COTTO, Mme DUTAY, M. LERAY, M. PIEL, M PRIOUL, M RIFFAULT
- 2.Ont donné Pouvoir :
- 3.Excusés : M ETHORE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents : Mme BESNARD, M. BRIAND, M. GAUTIER, M GLOTIN, M GOBIN, M GORRE, Mme GUEE, M GUINARD, Mme LECOMTE, M LOHAT, M PIEDERRIERE, Mme PIERRARD, M SOURDAINE
- 2.Ont donné Pouvoir :
- 3.Excusés :

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents : M AUFFRAY, M BARBE, Mme BERREE, M. BERTRAND, M. BLOUET, M DELACROIX, M JOUAN, M. LANGLAIS, M LEBORGNE, M LE TEXIER, M LEMOINE, M RONSIN,
- 2.Ont donné Pouvoir : Mme BONDON à M JOUAN, M COLLET à Mme BERREE
- 3.Excusés :

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents : M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, Mme PORTIER
- 2.Ont donné Pouvoir :
- 3.Excusés : M ROUAULT

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents : M. BADOUAL, M. COWET, M DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir : M. POIRIER à M COWET,
- 3.Excusés :

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER)

Services du SMICTOM : M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 11h50

M. GLOTIN est nommé secrétaire de séance.

Tarification des bacs de prêt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 14 novembre 2023 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Le SMICTOM Centre Ouest met à disposition à la demande des usagers des bacs supplémentaires de manière temporaire. Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, lors de manifestations.

La convention actuellement en vigueur pour la mise à disposition des bacs de prêt nécessite d'être précisée sur certains points. Actuellement la convention fait l'amalgame entre les couts de « location » des bacs et de « livraison ».

La « location » des bacs jaune n'est par ailleurs pas facturée. Or, des demandes de bacs jaunes mais sans bacs verts commencent à arriver

Par ailleurs certains bénéficiaires souhaitent venir retirer et ramener eux-mêmes leurs bacs, ce qui est un facteur d'économie pour le Smictom.

Il est donc proposé de mettre à jour la convention dans les termes suivants :

	Location seule (l'utilisateur vient chercher les bacs)	Livraison (le Smictom livre les bacs sur site)
Bacs verts ou jaune 340 L/660 L	6.11 €	27.42 €

Le nombre de vidages des bacs verts est comptabilisé et le prix de la levée des bacs serait de :

	Bacs verts 340 L	Bacs verts 660 L
Bacs verts	17.28 €	30.20 €

Le vidage des bacs jaunes n'est pas facturé sauf en cas d'erreurs de tri identifiées. Les bacs jaunes non conformes sont facturés au prix des bacs verts (17,28 € pour une levée du bac 340 L et 30,20 € pour une levée du bac 770 L).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ **adopte les tarifs susvisés de la redevance pour les bacs de prêt pour l'année 2024,**

↳ **autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.**

Pour extrait conforme

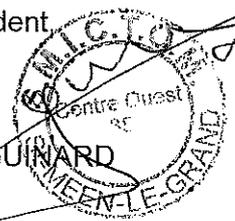
Fait à saint-Méen le Grand le 13 février 2024

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de voix pour :	52
Abstentions :	0
Contre :	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président

Hubert GUINARD



Délibération 2024-6 tarification bacs de prêt